

Compte rendu de la réunion de la commission « Travaux » du 27 mai 2014

Membres de la Commission présents :

Grégoire GILLE, maire,
Georges DORMOY, 1^{er} adjoint, président de la commission,
Pascal METTEY, conseiller municipal,
Yannick SIRJEAN, conseiller municipal,
Jean-Louis DIETRICH, membre hors conseil,
Denis DAREY, membre hors conseil,
Frédéric DEMET, membre hors conseil,
Philippe CLEMENT, membre hors conseil,

Excusés :

André CUENOT, conseiller municipal,
Didier VALLEY, conseiller municipal.

La réunion débute à 20h00.

M. le Maire installe dans un premier temps la commission nouvellement créée, et rappelle à cette occasion son fonctionnement et ses prérogatives :

- la commission « travaux » est composée de 6 membres issus du conseil municipal et de 4 membres hors conseil. Elle est présidée par le 1^{er} adjoint,
- la fréquence de ses réunions est trimestrielle ; elle pourra se réunir plus souvent en tant que de besoin,
- ses domaines d'intervention sont l'analyse des travaux à prévoir sur le territoire communal,
- la commission propose au conseil municipal le choix des travaux qu'elle a retenus. C'est au conseil municipal que reviendra finalement la décision, laquelle sera basée sur les rapports qui lui seront faits par le Président de la commission.
- A l'issue des décisions prises par le conseil municipal ; la commission travaux déclenche les demandes de devis qui seront analysés par la suite.

Sujets abordés lors de la réunion :

- Travaux en cours de réalisation par l'Entreprise BILLOTTE,
- travaux au budget 2014,
- éclairage public,
- petits travaux,
- centre du village,

1. Travaux routiers :

Une première tranche de travaux routiers a été lancée en début d'année. En vue de l'aménagement d'un trottoir Grande Rue. L'Entreprise BILLOTTE attend l'intervention de France Télécom (enfouissement de la ligne téléphonique dans la zone des travaux de sécurisation située vers Mme Lavalette) pour achever les travaux des trottoirs.

A l'occasion de la finalisation de cette opération, il est prévu également de reprendre le talus du bois situé en limite de COISEVAUX pour améliorer la visibilité, et de réaliser deux dévidoirs (un au-dessus de chez M. FERRARIO et un au-dessus du stade) pour réduire le ruissellement lors de fortes pluies.

Ces travaux devraient être finalisés pour fin juin.

2. Travaux au Budget 2014 :

A l'occasion de l'élaboration du budget communal 2014, une liste de travaux potentiels a été retenue par le conseil. Le tableau annexé détaille les montants budgétaires des travaux : ce document sert donc de base pour

la présentation de l'ensemble des projets identifiés, sachant que ceux-ci ne pourront pas forcément être réalisés la même année.

3. Eclairage public :

L'ensemble des lampadaires à changer sur la commune représente un total de 58 points lumineux. Une étude chiffrée est en cours de réalisation.

A ce stade de l'étude, on peut estimer le coût global du projet de remplacement de l'ensemble des 58 points lumineux par des éclairages LED à 40 600,00 € HT (soit un estimatif de 700,00 € par point lumineux), cette enveloppe serait subventionnée à hauteur de 80 % dans la limite de 450,00 € par point lumineux, le reste du budget nécessaire étant subventionné à 25% par le SIED. Le coût à la charge de la commune représenterait donc 16 000,00 € HT.

L'économie estimée sur la consommation et sur l'abonnement représenterait environ 2 200,00 € par an sur un budget actuel de fonctionnement qui s'établit à 3250,00 € par an. Le « retour d'investissement » est donc d'environ 7 ans.

Le choix des lampadaires est conditionné à la durée de changement des lampadaires ; en effet si la place de la mairie est réalisée rapidement, cela ne sera pas le cas pour l'ensemble du village et la disponibilité du même type de lampadaires risque d'être compromise.

Il faut réfléchir également à l'éclairage du clocher du Temple lorsque celui-ci sera rénové.

4. Petits travaux :

Plusieurs points nécessitent des interventions à plus ou moins brève échéance :

- un trou se forme à l'entrée du chemin privé situé en face de chez Mr et Mme OTTAVI, c'est une zone instable car à cet endroit une source coule : à étudier pour remettre cette zone à niveau,
- les marquages au sol des STOP à la peinture doivent être repris rapidement car outre le problème de responsabilité, il y a d'abord l'aspect sécurité à respecter,
- l'élagage des arbres situés en face le trieur est nécessaire car les lignes EDF et France télécom risque d'être rompues par les branchages : il est nécessaire de se rapprocher d'Habitat 70 pour engager ces travaux d'élagage,
- le chêne situé en bordure de la route de COISEVAUX se développe et en particulier son système racinaire ; celui-ci soulève la route et provoque un désagrément lorsque l'on passe en voiture. Il faut donc couper les racines,
- 4 luminaires situés en bas de la rue des Champs Pèlerin et de la rue du Monneret disjonctent régulièrement, du fait de la présence de nids de fourmis à leur pieds, ce qui amène une humidité à l'origine des courts-circuits. La base de ces luminaires doivent être étanchéifiées avec du ciment et les appareillages électriques défectueux remplacés : travaux lancés.

5. Le cœur du village:

Le maire et le conseil municipal ont l'ambition de rendre attractif le centre du village en aménageant la place située devant la mairie et toute la zone qui s'étant jusqu'à la fontaine du Coineau.

La surface disponible offre des possibilités d'aménagements tout en améliorant la sécurité des arrêts de bus scolaires et la zone proche de la salle de convivialité.

Une réflexion est lancée et un chiffrage de l'étude de faisabilité sera demandée à M. Dujardin de l'entreprise BC2i, ainsi qu'au cabinet DELPLANQUE.

Les premières réflexions énoncées lors de la commission sont nombreuses et on peut les résumer de la manière suivant (esquisse du cahier des charges du projet) :

- mis en valeur de la zone humide (noue paysagère) : elle traversera la zone plutôt que de suivre le pied de talus comme actuellement et fera partie intégrante du projet. A noter que l'Agence de l'Eau préconise de tels aménagements paysagers,
- ramener de la verdure et du fleurissement devant la salle de convivialité, en éloignant la zone de circulation et de parking,
- modifier la circulation pour améliorer la sécurité, en créant un chemin propice à la réduction de la vitesse de circulation automobile,

- aménagement de places de parking en nombre suffisant, soit 20 à 25 places,
- aménagement de l'arrêt de bus sécurisé, pour les 2 sens de circulation,
- installer un abri bus adapté et proche de la zone d'arrêt de bus,
- organiser un chemin piétonnier et une aire de jeux,
- enfouir les réseaux et mettre en place un éclairage public adapté à la nouvelle configuration des lieux,
- avvertir le syndicat des eaux pour qu'il procède éventuellement au changement de la conduite d'eau qui parcourt la zone,
- éventuellement, déplacer la fontaine si les contraintes liées à son emplacement actuel ne permettent pas une optimisation du projet, essentiellement sur l'aspect circulation routière sécurisée,
- mettre en valeur la fontaine en la découvrant et en la rénovant (nombreuses fuites).

La liste est longue et sera complétée au fur-et-à-mesure de l'avancement du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le 1^{er} Adjoint,
Georges DORMOY

Annexe à la réunion du 27 mai 2014 : Projets investissements 2014

Nouveaux Dossiers 2014	Dépenses			Recettes		Financement Commune
	HT	TVA	Total	HT	Organisme	
Travaux routes	24 400,00 €	4 880,00 €	29 280,00 €	11 225,00 €	46,0%	18 055,00 €
				9 761,00 €	CG70	
				1 464,00 €	CCPH	
Travaux routes (2ème phase)	8 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €	3 680,00 €	46,0%	5 920,00 €
				3 200,00 €	CG70	
				480,00 €	CCPH	
Panneaux routiers	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	- €	0,0%	6 000,00 €
Cimetière	21 400,00 €	4 280,00 €	25 680,00 €	13 920,00 €	65,0%	11 760,00 €
		- €	- €	6 420,00 €	DETR (30 %)	
				7 500,00 €	Réserve Sénat	
Insonorisation salles réunion	5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €	- €	0,0%	6 600,00 €
Clocher du Temple	50 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €	34 000,00 €	68,0%	26 000,00 €
				15 000,00 €	DETR (30 %)	
				5 000,00 €	Région	
				10 000,00 €	CG70	
				4 000,00 €	Fondation du patrimoine	
Emagnus	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €	- €	0,0%	1 560,00 €
Etude cœur de village	21 000,00 €	4 200,00 €	25 200,00 €	- €	0,0%	25 200,00 €
Aménagements divers	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	- €	0,0%	6 000,00 €
platebandes	1 000,00 €	200,00 €				
zone de compostage	1 000,00 €	200,00 €				
marquage routier	1 000,00 €	200,00 €				
autres	1 000,00 €	200,00 €				
cour arrière mairie	1 000,00 €	200,00 €				
Travaux forestiers	3 290,00 €	658,00 €	3 948,00 €	- €	0,0%	3 948,00 €
Outillages	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €	- €	0,0%	2 400,00 €
	146 890,00 €	29 378,00 €	176 268,00 €	62 825,00 €	43%	113 443,00 €